

12 - Stratégie territoriale de prévention de la délinquance 2015-2017

Mme l'Adjointe POISSENOT, Rapporteur : Le dernier Contrat Local de Prévention et de Sécurité (CLPS) a été signé en 2008 pour une période de trois ans.

Un bilan de son plan d'actions a été effectué au premier semestre 2014 ainsi qu'un Diagnostic Local de Sécurité du territoire bisontin (DLS). Ce dernier propose un état des lieux de la délinquance sur le territoire bisontin et met en lumière les évolutions entre 2008 et 2013.

Ces deux travaux ont permis de présenter les aspects positifs du dispositif mais également de souligner des points de vigilance, de formuler des préconisations et d'identifier les enjeux inhérents à la signature d'un nouveau contrat.

Par ailleurs, la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017 est venue fixer les orientations gouvernementales de la politique de prévention de la délinquance et a vocation à se décliner sur tout le territoire. Cette démarche a été concrétisée dans le Doubs par la signature d'un Plan Départemental de Prévention de la Délinquance (PDPD) le 24 février 2014.

C'est donc dans ce nouveau cadre et sur la base des éléments de diagnostics locaux que la stratégie territoriale de prévention de la délinquance bisontine a été élaborée.

Elle sera amenée à remplacer le précédent contrat, et a été rédigée autour des trois grandes priorités nationales :

- Priorité 1 : programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance.
- Priorité 2 : programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes.
- Priorité 3 : programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique.

Les fiches actions contenues dans cette stratégie territoriale bisontine sont issues d'un travail partenarial dans le cadre duquel chacun des acteurs concernés a été associé au sein de groupes thématiques.

Elles répondent ainsi à quatre objectifs :

- Prévenir la dérive ou l'enracinement des jeunes dans un parcours délinquant.
- Améliorer l'organisation de l'action publique et des associations autour des problématiques de violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et de l'aide aux victimes.
- Structurer et coordonner les initiatives locales en matière de tranquillité publique sur l'espace public et les espaces partagés afin de favoriser la réduction de l'insécurité et du sentiment d'insécurité.
- Prendre en compte les problématiques de santé dans le domaine de la sécurité et de la prévention de la délinquance.

Cette nouvelle stratégie territoriale de prévention de la délinquance 2015-2017 a vocation à être intégrée au Contrat de Ville bisontin et constituera ainsi son volet prévention et sécurité. Elle sera signée lors d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance le 3 février 2014.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de stratégie territoriale de prévention de la délinquance,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

«M. LE MAIRE : Nous passons donc aux points 12, 13 et 15 c'est une stratégie municipale pour la tranquillité et la sécurité publique, c'est la déclinaison de ce qui était dans notre programme municipal. Je crois que c'est suffisamment important et grave pour que l'on écoute et que l'on s'écoute et à cet instant je veux redire que je souhaite que ce soir il y ait un débat calme, que chacun puisse entendre les arguments des uns et des autres. Donc j'insiste en disant que cette stratégie n'est pas dictée et n'a pas été faite précipitamment après le 7 janvier mais que c'est au contraire le résultat d'un travail que nous avons engagé dès le mois de mai. Je m'étais engagé en fin d'année à ce que ce débat ait lieu au conseil de janvier, c'est le cas. Nous avons travaillé depuis le mois de mai avec nos services, mais aussi avec les services de l'Etat, les services de la Police Nationale et notre Police Municipale. D'ailleurs une petite parenthèse, je tiens à souligner parce que j'ai vu dans la presse qu'un syndicat de police s'était ému qu'effectivement, et je le comprends, que je ne les avais pas invités à l'hommage au policier qui a eu lieu la semaine dernière dans la cour de l'Hôtel de Police. Je tiens à dire, afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté -j'ai d'ailleurs demandé au Directeur de faire passer le message- que cette manifestation n'a pas été organisée par le Maire de Besançon mais par les services de l'Etat et que j'en ai été prévenu moi-même que quelques heures auparavant. Chacun a convenu de dire qu'il aurait été préférable qu'ils soient invités mais il n'y a aucune volonté délibérée ni de la part des services de l'Etat, ni surtout pas de ma part de ne pas les avoir invités et j'ai rendu hommage dans la cour aux policiers municipaux dont je connais la difficulté du travail. Donc je tenais à le dire afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté par rapport à cela.

Bien sûr c'est un débat que je souhaite serein puisque le contexte récent des attentats qui ont secoué la France a suscité dans un premier temps une vague sans précédent d'unité et de solidarité, nous l'avons déjà dit et aussi un mouvement exceptionnel de réactions pour montrer ce qu'étaient nos valeurs républicaines. Le message était : «oui la France est là et la France est debout».

Le second temps de ce mouvement se dessine d'ores et déjà. Il existe une attente forte de nos concitoyens au travers de l'action des pouvoirs publics et des réponses données à court, moyen et long terme, afin de lutter contre le terrorisme et renforcer le sentiment républicain de toute la population. Enfin la sécurité, dont le thème vient au premier plan des préoccupations comme un sujet essentiel. Bien sûr j'ai conscience que tout cela, cette problématique entre en résonance avec l'actualité. Mais nous avons donc une double problématique qui se pose à nous : répondre à tous ceux qui veulent déstabiliser le pays par des actes terroristes et prendre en compte la sécurité et la tranquillité quotidienne des Bisontins face aux actes de délinquance et d'incivilité.

Je veux le dire clairement en propos liminaire, notre approche de la situation bisontine se veut avant tout objective, pas naïve, en partant d'un postulat partagé, Besançon est une grande ville où il y a des soucis dans un certain nombre de quartiers que nous connaissons, avec des épisodes de violence réguliers qui sont parfaitement inacceptables mais c'est une grande ville avec des chiffres qui montrent que nous sommes en-dessous des taux de délinquance de villes équivalentes à l'échelle nationale.

Pour autant, je l'ai dit, nous devons être pragmatiques et pas naïfs. Nous avons analysé la situation bisontine sur tous les quartiers, tout au long de ces 8-9 mois. Nous avons élaboré de nombreux scénarios de réponse et plusieurs ébauches de plans ont été rédigées avant d'adopter ce schéma directeur global et une stratégie générale pour le mandat. Nous avons pour cela fourni un travail très large, impliquant la Ville de Besançon et sa police municipale ainsi que l'Etat et la police nationale. Et je veux d'ailleurs, à cet instant, saluer le travail remarquable fourni par tous, à tous les niveaux, et saluer aussi le travail fourni par Danielle POISSENOT et les services de la Ville qui se sont beaucoup mobilisés sur ce sujet.

La tranquillité et la sécurité publique constituent un des axes majeurs et une des priorités de notre mandat, je l'avais écrit, cela n'a pas changé. J'ai donc donné des directives claires : mettre des moyens et apporter des réponses qui soient des réponses concrètes. Et le plan d'actions qui vous est aujourd'hui présenté répond à cette directive. Auparavant, et je passerai ensuite la parole bien sûr à Danielle POISSENOT, je veux être aussi très clair sur trois points : je redis que ce plan n'est pas une charte d'intentions et de bons sentiments ; il constitue au contraire un véritable signe d'engagement de la Municipalité sur cette question cruciale et apporte des réponses concrètes et opérationnelles. Je veux redire que ce plan d'actions est le fruit d'une coordination, d'une coopération remarquable entre différents services. Avec l'Etat nous avons une vision commune et globale, une vision partagée pour décliner en termes opérationnels les actions nécessaires à apporter pour les Bisontines et les Bisontins. Les annonces que nous voulons faire sont prises avec responsabilité, sans démagogie ni effet d'annonce. Ce sont des mesures qui sont réalisables et qui seront réalisées. Ce plan d'actions repose sur une approche globale que j'ai déjà dit mais que je vais répéter et qui s'appuie sur un triptyque totalement indissociable : la prévention, l'éducation, la répression et nous défendons ce triptyque car sacrifier au tout sécuritaire, comme certains pourraient le prôner, constitue une piste trop exclusive pour porter ses fruits en profondeur, c'est-à-dire renforcée sur le tissu social et républicain. A l'inverse il est clair que rester dans une posture naïve fondée seulement sur la prévention ou l'éducation serait tout aussi incomplète.

Nous avons donc choisi le bon équilibre, tout d'abord je crois dans l'éducation et je me réjouis du travail mené par la Ministre de l'Education que je vais d'ailleurs rencontrer après-demain soir et je lui en parlerai et j'ai aussi demandé à Yves-Michel DAHOUI de se rapprocher sans délai des services de l'Etat pour évoquer ce sujet et apporter en complémentarité des propositions dans notre champ de compétences. Je sais qu'Yves-Michel DAHOUI s'est déjà rendu à une réunion de travail organisée vendredi dernier avec M. l'Inspecteur d'Académie.

Je crois aussi en la prévention par l'action sur le terrain menée par les collectivités et le tissu associatif, par aussi l'aide et le soutien aux familles qui doivent retrouver toute leur place dans l'encadrement des jeunes, par également une action forte et multiple dans les quartiers au travers d'actions de prévention, mais aussi d'une politique de la ville cohérente et d'une approche urbanistique volontariste. Tout cela, bien sûr, sera dans le futur contrat de ville qui sera signé fin février. J'aurai d'ailleurs l'occasion de vous le présenter à l'occasion de la signature, en présence de tous les partenaires, en premier lieu de M. le Préfet de Région, de Marie-Guite DUFAY et de Claude JEANNEROT.

Et je crois enfin au renforcement du système répressif au travers de l'action des polices nationale et municipale et des moyens mis à leur disposition. C'est par ces trois axes que nous déploierons une politique efficace. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'y consacrer des moyens exceptionnels, en dépit des baisses de dotations de l'Etat. Je rappelle que notre ville va perdre 28 M€ entre 2014 et 2017. La situation ne se prête pas effectivement à des efforts nouveaux mais là nous le ferons car cela est nécessaire.

Je vais citer quelques exemples pour être concret et sur lesquels Danielle va certainement revenir. Nous avons toujours cru et toujours dit qu'il fallait de l'humain. C'est pour cela que 26 agents seront recrutés dans les mois à venir, les premiers étant recrutés dès cette année, les premiers policiers municipaux après un an de formation étant sur le terrain l'année prochaine. 26 agents sont recrutés, plus d'un million d'euros d'engagements financiers, malgré la baisse des dotations : la mise en place du rappel à la loi et la création du conseil des droits et des devoirs des familles, la création de groupes de travail individualisé, l'ouverture du centre de supervision urbaine 7 jours sur 7, l'aménagement des horaires et de la couverture géographique de Besançon en coordination avec la police nationale pour tenir le terrain. Et sur cette question, notre travail en commun a permis d'ailleurs d'évoluer par rapport à nos premières orientations. Vous vous souvenez qu'au début nous pensions qu'il fallait que la police municipale ait une amplitude horaire jusqu'à 2 h du matin les vendredis et samedis. Ce n'était pas l'avis de la police nationale qui nous a dit qu'elle pensait que c'était à elle d'intervenir dans la nuit et qu'elle nous demandait au contraire de recentrer notre action sur la journée, la fin de l'après-midi et le début de la soirée. Là, il s'agit d'un travail en coordination avec la police nationale et l'Etat. Voilà ce que je voulais vous dire et par ailleurs, dans ce contexte d'effort sans précédent porté par notre ville, je l'ai redit à M. le Préfet, même si c'est encore plus difficile dans le contexte actuel avec des nouvelles priorités qui vont se dégager au

niveau national, je souhaite désormais qu'on commence le remplacement des 40 fonctionnaires de police nationale que nous avons perdu de 2002 à 2012 et que l'on puisse commencer à revoir l'affectation de nouveaux fonctionnaires de police.

Voilà donc quelques exemples, je répondrai bien sûr ensuite à vos questions et je passe la parole à Danielle POISSENOT.

Mme Danielle POISSENOT : Le Conseil Municipal aujourd'hui vous présente 4 dossiers de police municipale et de tranquillité publique dont la colonne vertébrale est la stratégie communale de la police municipale et de la tranquillité publique. Sur les 4 dossiers, vous avez d'abord la présentation de la stratégie territoriale de prévention de délinquance qui s'inscrit bien évidemment dans la stratégie nationale de la prévention de délinquance et qui a pour objectif de favoriser la tranquillité et la sécurité publique grâce à trois leviers complémentaires que M. le Maire a déjà déclinés mais qui sont toujours en filigrane sur les 4 dossiers que nous allons vous présenter aujourd'hui : l'éducation, la prévention et la répression.

La stratégie correspond à quatre objectifs. Le premier est un objectif vraiment très important puisque c'est la prévention de la dérive ou de l'enracinement des jeunes dans un parcours de délinquant, donc aujourd'hui c'est vraiment le postulat premier de la jeunesse qui peut être en dérive. Ensuite nous avons en 2^{ème} priorité sur la stratégie territoriale, l'amélioration et l'organisation de l'action publique et des associations autour de la problématique des violences faites aux femmes notamment, des violences infra familiales également et aussi, ce qui est important également, l'aide aux victimes qui sont souvent seules devant leurs difficultés et leurs problématiques. La troisième priorité, très rapidement, c'est de structurer et de coordonner les initiatives locales en matière de tranquillité publique sur l'espace public et sur les espaces partagés. Là nous sommes en plein dans la tranquillité publique également, afin de favoriser la réduction et le sentiment d'insécurité. Le 4^{ème} objectif est de prendre en compte les problématiques de santé dans le domaine de la sécurité et de la prévention de la délinquance avec deux axes principaux qui sont la santé mentale et les addictions. Donc là aussi c'est vraiment une action et un objectif importants à réaliser. Les axes nouveaux aujourd'hui, que l'on va toujours retrouver dans la stratégie municipale et territoriale de la prévention de la délinquance, le Maire l'a dit d'ailleurs, sont la mise en œuvre du rappel à l'ordre, la mise en œuvre du conseil des droits et des devoirs des familles mais aussi la mise en œuvre du groupe de travail de suivi individualisé et la création de schémas locaux de tranquillité publique.

Ensuite le 2^{ème} dossier que l'on vous présente que j'appelle la colonne vertébrale des dossiers présentés aujourd'hui, est la stratégie municipale pour la tranquillité publique. C'est un travail qui a été initié depuis le mois d'avril, je le répète, le Maire l'a dit mais je crois qu'il faut vraiment le répéter. C'est un travail qui a été fait suite à une écoute et pour répondre aux besoins aujourd'hui des habitants en matière de tranquillité publique qui n'est pas forcément la même qu'il y a quelques années. On voit aujourd'hui que la sécurité et l'insécurité évoluent en fonction de la délinquance. Donc c'est vraiment pour répondre aujourd'hui aux besoins des Bisontins qu'on veut mettre en œuvre, après la validation au Conseil Municipal, cette stratégie municipale pour la tranquillité publique. Nous allons aujourd'hui augmenter le nombre d'agents de surveillance de la voie publique, ce qu'on appelle les ASVP que vous voyez sur le stationnement et le contrôle du stationnement. Donc nous voulons augmenter leur nombre et nous voulons en même temps redonner la place aux policiers qui eux faisaient du stationnement payant et nous allons les remettre sur le terrain pour la proximité et pour répondre justement aux besoins des habitants de voir les policiers municipaux sur le quartier et sur la ville, pour faire un vrai maillage. On veut étendre également les secteurs d'intervention des VTTistes et augmenter leur effectif, il y aura 4 VTTistes de plus. Nous voulons aussi renforcer la brigade circulation sécurité afin d'être vraiment présents matin et après-midi pour agir sur les conditions de circulation. Nous voulons également compléter les effectifs de la brigade de proximité dans les quartiers, de manière à accroître la présence l'après-midi, tout en conservant quand même une présence le matin parce que nous avons besoin aussi des policiers municipaux pour assurer les sorties d'école et sur le marché. Nous allons recruter 10 agents en plus. Nous voulons enfin accroître le nombre de patrouilles pédestres et nous souhaitons, vous en avez déjà certainement vu, que les policiers municipaux aillent aussi dans les bus et dans les tramways, de façon à se montrer toujours, à être là et ainsi à favoriser la sécurité.

Une grosse question s'était posée sur l'amplitude de travail des policiers municipaux. Aujourd'hui c'est très clair, nous maintenons l'amplitude horaire actuelle qui semble effectivement la mieux adaptée aux missions sur lesquelles la PM peut agir. Nous rappelons que la PM n'a pas les mêmes compétences que la police nationale et c'est donc la police nationale qui assurera le travail de nuit puisque c'est de sa compétence. Nous voulons aussi -d'ailleurs le Maire l'a dit également- optimiser le fonctionnement du centre de supervision urbaine. Nous voulons augmenter l'amplitude du CSU à 7 jours sur 7, ce qui couvrira par semaine 73 h et demi. On ne vous donnera pas les heures pour des raisons de sécurité. 6 postes d'opérateurs seront recrutés dès 2015 pour assurer ce 7 jours sur 7 et ces 73 h. Nous voulons aussi faire évoluer la médiation sur les quartiers et nous travaillons avec les bailleurs, les partenaires pour l'après 2015. Pour 2015 les correspondants de nuit auront les mêmes tâches avec les mêmes fonctions, le même nombre, etc. En 2016 nous voulons réfléchir mais nous mettrons à profit l'année 2015 pour travailler avec tous les partenaires pour voir l'évolution de l'insécurité, de la médiation et nous verrons quels moyens nous pourrions mettre en œuvre pour assurer encore une meilleure médiation.

Le Maire l'a dit également, on l'a vu dans la stratégie, nous voulons mettre en œuvre le conseil des droits et devoirs des familles et la procédure de rappel à l'ordre. Ce sont des évolutions qui sont très importantes, qui demanderont effectivement l'embauche de 16 policiers municipaux, l'embauche de 6 opérateurs pour le CSU et l'embauche de 4 ASVP. Je vous ai présenté la stratégie. Maintenant, toujours en collaboration -on va dire cela comme ça- avec les deux dossiers que je vous ai présentés, nous avons le dossier de projet de convention entre la police municipale et la police nationale. Ce projet de convention reprend exactement tout ce que nous avons déjà dit sur la stratégie municipale et la stratégie territoriale. Simplement sachez que les évolutions les plus importantes dans cette coordination ce sont des réunions hebdomadaires techniques entre la police municipale, la police nationale, les directeurs, de façon à se tenir au courant de ce qui s'est passé de façon hebdomadaire sur le terrain. Il doit y avoir une coordination très complète, un savoir de ce qu'il s'est passé sur le terrain ainsi qu'une réunion mensuelle qui se fait déjà avec le Maire, le Préfet, les Adjoints. C'est également un travail d'information. Nous avons aussi l'extension des ouvertures du fonctionnement du CSU puisque c'est aussi un travail entre la police nationale et la police municipale. Enfin, dans la convention de coordination, la police nationale nous a proposé d'avoir un échange entre les formations des policiers municipaux et les policiers nationaux. C'est une formation des policiers municipaux qui pourra être développée, en lien direct avec les formateurs qui sont présents dans le commissariat. Cela est aussi très important. On revoit aussi, dans la convention de coordination entre la police municipale et la police nationale la mise en place du conseil des droits et des devoirs des familles puisque bien entendu nous ne pourrions le faire qu'avec la permission -on va dire cela comme ça- de l'Etat. Donc le dernier dossier que je vous propose...

M. LE MAIRE : On va peut-être arrêter là, le PV électronique viendra après.

Mme Danielle POISSENOT : D'accord.

M. LE MAIRE : On va ouvrir le débat sur cette première partie en matière de stratégie, de prévention et de sécurité.

M. Ludovic FAGAUT : On a bien compris, on va travailler sur le 12, 13, 15.

M. LE MAIRE : Oui et ensuite on passera au PV électronique.

M. Ludovic FAGAUT : J'aborderai plus particulièrement le point 12, concernant la stratégie territoriale de prévention de la délinquance à N+2, 2015-2017 où vous nous avancez 3 priorités suivies de 4 objectifs. Les fiches actions nous ont été présentées avec les institutions et les organismes pilotes. Cependant, dans toute stratégie développée nous avons toujours des indicateurs chiffrés qui sont fixés, vers lesquels nous devons tendre. Cela peut s'apparenter à un contrat d'objectifs. Nous restons sur notre faim car il manque des éléments tangibles de cette politique. Sur ce point vous ne nous indiquez ni les indicateurs actuels dans lesquels se trouve la ville ni ceux à atteindre à N+2. Toute politique dans le cadre d'un schéma mis en place, toute action développée à court, moyen ou long terme doit être évaluée afin d'observer son efficacité, sa pertinence, sa reconduction ou alors sa réorientation. Et là malheureusement il y a des manques dans la stratégie que vous développez. Nous ne voyons pas réellement d'où nous partons pour aller vers quels objectifs chiffrés. La stratégie présentée manque de

précisions et n'est donc pas aboutie. Nous sommes tous concernés et nous voulons la mise en place d'actes efficaces. Donc comment allez-vous évaluer votre politique en la matière et à partir de quels indicateurs ?

M. LE MAIRE : Je répondrai globalement.

M. Jacques GROSPERRIN : Dans une période un peu difficile où l'émotion a gagné tout le pays, je crois qu'il est difficile de parler de sécurité et de tranquillité publique parce que nous sommes en situation quand même de crise, d'émoi et de difficultés. Ce que je voudrais, ce soir, c'est ne pas rajouter l'angoisse au climat bisontin parce qu'il ne le mérite pas et il n'existe pas en tout cas mais je ne voudrais pas néanmoins nier certains faits de violence qui se sont opérés à Besançon comme dans d'autres grandes villes auparavant, donc j'essaierai de choisir les mots pour faire en sorte que ce débat reste ouvert comme vous l'avez dit, mais qu'on puisse véritablement échanger sur une vraie collaboration, en tout cas une vraie politique de police municipale. J'ai été agréablement surpris, au départ, lorsque j'ai lu dans le journal «26 postes de policiers supplémentaires créés», suite à la conférence de presse. Je n'ai pas tout compris et à la lecture du rapport je me suis rendu compte que ce n'était pas tout à fait ce qui avait été dit lors de la conférence de presse. Je ne polémiquerai pas par rapport à cela, je veux simplement dire que lorsqu'on lit le rapport, sur les 26 «créations» de policiers qui ont été annoncées, c'est déjà premièrement sur le mandat, sur les 6 ans, ce qui est bien d'ailleurs...

M. LE MAIRE : Ce qui est conforme aux engagements que j'avais pris, vous êtes d'accord ?

M. Jacques GROSPERRIN : Ensuite lorsque l'on regarde la création des postes on se rend compte qu'il y a un transfert, des opérateurs de vidéo protection qui vont être créés cette année et des ASVP également. Donc ça veut dire qu'à ce jour il n'y a pas de policiers supplémentaires qui seront sur le terrain, la création n'est pas engagée, en tout cas au niveau des policiers sur le terrain dans le programme que vous nous proposez. Or lorsque l'on sait la difficulté, comment dire, pas simplement de création mais la difficulté d'engagement de police nationale, si on passe par le CNFPT cela veut dire qu'il y a un délai, vous l'avez dit, d'un an. Cela veut dire que si aujourd'hui on embauche 6 policiers municipaux il faut un an pour qu'ils soient effectifs sur le terrain, A ce jour il n'y a pas de création de postes de policiers municipaux mis à part les ASVP et ceux qui seront en charge de la vidéo. Je n'ai pas tout compris, vous me donnerez les compléments.

M. LE MAIRE : Je vous préciserai les choses.

M. Jacques GROSPERRIN : ... Lorsqu'on sait qu'il y a deux personnes qui seront dans le cadre d'une mutation, je crois que c'est intéressant car ça ira plus vite et peut-être parfois le détachement peut être intéressant. Maintenant je crois qu'il faut être pragmatique, ça veut dire qu'on ne peut pas nier ce qu'il se passe, on ne peut que s'encourager à entendre éducation, prévention, répression. On l'a entendu mais on peut aussi s'interroger sur le rôle et la mission. Est-ce qu'on ne pourrait pas envisager de nouvelles missions à cette police municipale ? J'ai cru que vous alliez créer une brigade de nuit, une brigade canine, j'ai cru comprendre que c'était les opérateurs...

M. LE MAIRE : Je n'ai jamais dit ça.

M. Jacques GROSPERRIN : Non mais je peux croire. Lorsque l'on a une véritable volonté politique de sécurité, il faut que ça se voie sur le terrain et les nouvelles missions, avec d'autres types d'amplitudes horaires pour les policiers, lorsque vous parliez tout à l'heure de syndicalistes émus, moi j'ai été ému lorsqu'un syndicaliste a dit : «on n'a pas envie de travailler à d'autres horaires que la droite voulait proposer auparavant». Je crois que ce n'est pas aux syndicalistes de nous dire ce qu'on doit faire, c'est aux syndicalistes d'écouter les élus que vous êtes et que nous sommes, à savoir ceux qui sont au service de nos concitoyens.

M. LE MAIRE : Vous êtes bien d'accord, ce n'est pas moi qui contrôle la parole des syndicalistes ?

M. Jacques GROSPERRIN : J'ai bien compris. Donc si on s'interroge sur une police nationale qui a des tâches régaliennes, vous l'avez dit en diminution, 2002-2012, je ne suis pas sûr qu'elle augmente néanmoins, une police municipale de proximité en service ou proche des habitants, on peut quand même s'interroger sur le rôle et la mission de la police municipale qui, et on le sait à ce jour et on le comprend fort bien, à qui l'on demande des missions de sécurité et on ne les protège pas ; c'est-à-dire qu'on ne leur donne pas les moyens de se mettre en sécurité vis-à-vis des missions qu'ils doivent être amenés à faire. J'étais à un moment donné pour des armes non létales type taser, etc. Après avoir rencontré des jeunes des quartiers ou différents policiers qui nous disent que le respect ou l'autorité se voit à travers ce qu'on appelle l'arme de poing, surtout lorsqu'elle n'est pas utilisée parce qu'il faut une formation -je présage et je suis persuadé qu'après une formation très importante les policiers municipaux ne seraient pas des cow-boys à utiliser cette arme-là- mais ça serait pour les mettre dans des conditions de sécurité, je m'interroge sur d'autres choses. La sécurité ce n'est pas quelque chose de droite ni de gauche, ce n'est pas une politique de droite ni de gauche. D'ailleurs, j'ai cru comprendre en 2011 que VALLS avait écrit qu'il était favorable à une police municipale armée. D'autres grandes villes comme Strasbourg, Nancy, qui montrent, à travers le choix d'un adjoint, à Nancy c'est un ancien juge terroriste, on s'interroge en tout cas sur cette utilisation ici.

Vous nous avez dit que ce n'était pas une charte d'intentions. Or à la lecture du rapport 13 il est écrit «serait étendu», «serait renforcé», «serait complété», «a fait l'objet», etc., etc. donc nous sommes au conditionnel. Si vous êtes dans le futur nous serons à vos côtés parce qu'il nous semble important d'être à vos côtés, enfin on souhaiterait, et ça peut être une proposition intéressante, il pourrait y avoir une commission, pas simplement d'enquête, être mise en place sur Besançon où les commerçants, les policiers municipaux, les présidents de CCH, etc. puissent se retrouver. Enfin quelle est votre position à vous, Monsieur le Maire, sur l'armement, sur la formation, sur la question que vous poserez peut-être parce que, in fine, c'est le Préfet qui a le dernier mot.

M. LE MAIRE : Je répondrai globalement à tout cela. Pourquoi y a-t-il «serait» ? Je vais vous expliquer. C'est parce que je suis respectueux des décisions du Conseil Municipal. Pour l'instant je propose mais lorsque le Conseil Municipal l'aura voté, cela «sera». C'est comme ça que l'on travaille. Ça sera voté, je l'espère mais je répondrai globalement, à toutes vos questions, je les ai notées.

M. Michel OMOURI : Sur la question de sécurité aujourd'hui par rapport à ce qui se passe au plan national et au plan local, c'est vrai qu'il va falloir que chacun travaille main dans la main. C'est vrai que sur les questions de sécurité l'opposition a fait des propositions depuis 2010. J'ai étudié ce que l'Adjointe à la sécurité avait annoncé, je vous le dis, c'est un copié-collé des actions menées depuis 2002. Il n'y a rien de nouveau. Je le dis sans faire de polémique, simplement je dis les choses.

M. LE MAIRE : Vous n'êtes pas connu pour ça en tout cas !

M. Michel OMOURI : Il vaut mieux ne pas vous répondre parce que ça ne sert à rien. Maintenant je vais venir sur les propositions. Vous avez demandé à ce que l'opposition vous fasse des propositions, après la majorité peut acter ou pas. Maintenant on va venir sur le concret. Vous avez combattu en 2010 un schéma de sécurité qui s'appelait Proxim'Sécurité que l'opposition avait mis en place. Quand on est venu proposer en urgence le conseil des droits et des devoirs des familles, la majorité ici l'avait combattu. Maintenant je voudrais savoir si vous allez mettre sous tutelle les allocations familiales des familles défaillantes qui ne respecteraient pas le contrat moral de pacte républicain. Aujourd'hui dans les quartiers il y a une problématique c'est la question du renseignement. Quand on voit ce qu'il se passe sur le secteur de Brulard, aujourd'hui ça devient un vrai souci tant sur la gestion que pour la population de Brulard. Je souhaite qu'on puisse créer et ça existe, un numéro vert Proxim'Sécurité, vous pouvez même l'appeler Tranquillité publique si vous le désirez, pour que les habitants puissent, à un certain moment, donner des éléments d'information par rapport à ce qui se passe dans un quartier, pour que les forces de police puissent travailler au cœur même d'une cité parce que de l'information, la police en a très peu, je peux vous le dire. Pour conclure je souhaiterais que l'on puisse réfléchir à la mutualisation des forces de sécurité à Besançon. On avait en effet proposé en 2010 la brigade mixte où les polices municipale et nationale patrouilleraient ensemble au centre-ville, vous aviez dit que c'était soi-disant démagogique. Je tiens à le dire, à Argenteuil, le Maire de gauche a créé et mis en place ces brigades mixtes depuis juin

2013. Aujourd'hui on est sur une vraie problématique de sécurité publique, on fait des propositions, maintenant on vous tend la main, à vous de la prendre.

M. LE MAIRE : Je prends toutes les mains à partir du moment où elles sont sincères et amicales. Mais je vous répondrai aussi M. OMOURI.

M. Pascal BONNET : Je ne pense pas que vous doutiez de la sincérité de Michel OMOURI quand il...

M. LE MAIRE : Est-ce que j'ai dit cela ?

M. Pascal BONNET : Non mais justement...

M. LE MAIRE : Alors ne me faites pas de procès.

M. Pascal BONNET : Justement, vous dites que vous prenez les mains sincères et amicales...

M. LE MAIRE : Venez-en aux faits !

M. Pascal BONNET : ... et vous demandez régulièrement des propositions. Quand il y a des propositions je pense que vous êtes heureux. En effet, je me souviens que l'opposition -j'en faisais aussi partie à l'époque-, à l'initiative de Michel OMOURI et d'Edouard SASSARD avait fait une proposition forte en la matière il y a quelques années et ça avait été rejeté avec un peu de mépris et maintenant on voit que certains éléments sont repris. Il n'est jamais trop tard pour avoir raison. Je voudrais revenir sur quelques éléments du diagnostic local de sécurité. Pour avoir lu assez attentivement le dossier il y a quelque chose qui m'a un peu surpris -c'est de l'ordre de la méthodologie mais c'est souvent important de savoir sur quelles bases on part-, cela concerne le diagnostic qui remonte à quelques années quant à l'évaluation des choses où on présente d'un côté des troubles non répréhensibles, d'autre part ce qui relève de la délinquance. Les agressions verbales sont dans les troubles non répréhensibles. Je pense qu'on est aujourd'hui à un niveau d'agression verbale dans un contexte aussi de harcèlement que vivent beaucoup de populations en milieu collégien, verbalement directement ou verbalement dans les réseaux sociaux, qui font qu'on n'est plus dans le trouble non répréhensible et qu'il faut il me semble avoir une réflexion en la matière qui aille plus loin car on est là dans la délinquance. C'est quand même quelque chose qui est de plus en plus fréquent pour ce qu'en voient les professionnels dans les différents domaines touchant à la jeunesse. D'autre part, j'ai vu avec satisfaction que la pérennisation de l'AAVI était acquise et on a tous ici dans l'opposition républicaine et européenne on va dire, cela permettra d'éviter tout malentendu, on a tous le souci d'une politique qui soit à la fois une politique de prévention, de répression mais aussi de soutien aux victimes. Un autre point qui m'a surpris, je vois que les différents partenaires demandent une étude sur le niveau de récidive chez les jeunes, chez les adolescents. Apparemment cette étude n'a jamais été faite jusqu'à maintenant et je trouve étonnant qu'on en soit aujourd'hui à envisager une étude sur la récidive chez l'adolescent, que tous les partenaires n'y aient pas pensé plus tôt parce que c'est quand même un élément majeur pour différencier quel type de récidive, quel pronostic parce que ce n'est jamais évident de savoir quel sera l'avenir d'un adolescent récidiviste. On a pu voir que certains allaient vers des récidives de plus en plus graves et si on n'a pas jusqu'à maintenant pris le temps de faire cette étude-là, alors que depuis des années, je suis élu depuis bientôt 20 ans, j'ai constaté du partenariat entre les différents services sur cette question et c'est aujourd'hui qu'on envisage cette étude, ça me laisse perplexe. Pour terminer, puisque nous sommes dans le souvenir des événements des derniers jours et dans la mémoire des 17 victimes, il me semble qu'en tant qu'élus municipaux on a à penser en premier lieu, même si ça n'enlève rien à la douleur du pays pour les autres, à la policière municipale qui est décédée. Puisqu'on parle de police municipale je pense qu'il serait souhaitable que la Ville, même si elle n'était pas à Besançon, lui rende hommage puisqu'on a souvent le souci d'honorer des femmes dans cette ville, elle n'est pas de Besançon mais elle représente la police municipale dans son ensemble, elle représente les agents municipaux dans leur ensemble et Clarissa JEAN-PHILIPPE est morte, en plus issue des Antilles, il serait souhaitable, je pense, que l'on se mette d'accord pour qu'un hommage lui soit rendu plus spécialement dans cette ville.

M. LE MAIRE : Pourquoi vous dites «en plus venue des Antilles» ? C'est une Française, la France métropolitaine. Vous dites «en plus»...

M. Pascal BONNET (hors micro) : ...Je souhaitais saluer les Antilles à travers son hommage.

M. Ludovic FAGAUT : Je voudrais aborder un point qui m'a fortement interpellé lors de la commission 5 du 8 janvier dernier, notamment lorsqu'un membre de votre majorité en commission, lorsque nous parlons de l'armement des policiers municipaux dans le cadre du débat, nous a répondu, sans discernement et sans prise de hauteur : «ici ce n'est pas le Far West». Effectivement, sans tomber dans la démesure...

M. LE MAIRE : Cela dit c'est vrai.

M. Ludovic FAGAUT : Peut-être mais c'est ce que je vais vous dire derrière, sans tomber dans la démesure je crois que l'on ne peut pas faire l'impasse d'une telle preuve de déni de réalité, réalité à laquelle nos policiers nationaux et municipaux sont confrontés au quotidien. Ils ont une mission de service public de sécurité des biens et des personnes, mais nous avons, nous les élus, le devoir de tout mettre en œuvre pour que nos agents de police soient dans les conditions optimales de sécurité. Les événements terribles de ces derniers jours nous montrent bien que les agents municipaux peuvent être confrontés à des situations très délicates au péril de leur vie. Une réflexion autant sur le plan national que local doit être menée aussi bien sur la formation, l'armement comme a pu l'évoquer Jacques GROSPERRIN tout à l'heure, cela ne peut pas se réduire à une réflexion «ici ce n'est pas le Far West».

M. LE MAIRE : Monsieur FAGAUT, vous avez déjà bien remarqué qu'ici c'était le Maire qui proposait et qui était le chef de la majorité. Donc je ne sais pas ce qui a été dit en commission, en tout cas attendez ma réponse et ce n'est pas du tout ce que je dis.

M. Philippe MOUGIN : Je crois que M. GROSPERRIN a pris la mesure des choses sur le plan de l'armement de nos policiers municipaux. C'est une avancée. Enfin il rejoint nos propositions sur ce plan. Ça va dans le bon sens. A l'heure où notre pays traverse des épreuves dramatiques et que des actes de guerre sont perpétrés contre nos concitoyens et nos forces de l'ordre, il est temps de prendre des mesures fortes, particulièrement au niveau de notre Municipalité. Depuis des années, malgré les mises en garde répétées, les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de dégraisser les effectifs des forces de l'ordre, de notre défense nationale, de réduire aussi leurs moyens, baissant ainsi la garde d'une manière très inquiétante. Nous savons tous que Besançon n'a pas été épargnée par ces baisses drastiques, près de 40 fonctionnaires de police nationale en moins sous l'ère SARKOZY, comme je l'ai déjà souligné ici même. Les policiers de Besançon le dénoncent depuis longtemps, à cor et à cri sans être entendu. Même si la Municipalité n'a pas vocation à combler les lacunes de l'Etat, comme certains l'avancent, c'est vrai, Monsieur le Maire que vous aviez promis 40 postes de policiers municipaux lors de la campagne électorale. Je passerai sur les autres aspects. Or votre projet initial a été revu à la baisse. L'emploi de 16 nouveaux fonctionnaires de terrain, étalé jusqu'à 2020 soit moins de 3 par an, c'est trop peu. Les Bisontins ont droit à la sécurité, ce qu'ils attendent de la ville malgré un certain abandon de l'Etat, certes. Pour les agents de la police municipale, ils ont eux aussi droit à plus d'attention de la part de leur responsable élu. Monsieur le Maire, nous le savons, vous l'avez déjà dit, vous ne souhaitez pas armer notre police municipale, Mme POISSENOT l'a relayé en commission, précisant qu'il s'agissait là d'une politique mûrement réfléchie et que vous preniez vos responsabilités. Or les données viennent encore de changer dramatiquement comme nous l'avons malheureusement vu ces derniers jours. L'avis d'un agent de police municipale vaut celui d'un gendarme ou d'un fonctionnaire de police. Nous affirmons qu'il est en droit lui aussi de pouvoir défendre sa vie et celle de nos concitoyens. Il ne doit pas être la victime potentielle d'une politique soi-disant responsable. Face aux dangers de jour comme de nuit il est souvent seul. Il risque sa vie. Sans arme face à des criminels, il n'a aucune chance. Nous vous demandons, Monsieur le Maire, de reconsidérer vos décisions sur les effectifs prévus et surtout d'armer légitimement nos policiers municipaux. D'autres maires de grandes villes le font actuellement, ne soyons pas à la traîne, soyons en avant comme vous l'avez toujours dit, n'attendons pas un drame avant de prendre les bonnes décisions. Donnons les moyens à nos agents maintenant afin de ne pas le regretter plus tard. «Qui veut la paix prépare la guerre» disait Jules César. Sans engagement de votre part en ce sens

aujourd'hui, nous voterons logiquement contre les sujets 13, 14 et 15 pour lesquels je reprendrai la parole. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Là c'est une intervention globale Monsieur, donc si vous voulez rajouter quelque chose sur les autres sujets, allez-y parce que je vais vous répondre globalement. C'est le même sujet les rapports 13, 14 et 15.

M. Philippe MOUGIN : Donc je vais poursuivre. Notre groupe vient de vous exposer notre point de vue sur les effectifs de la police municipale et sur la nécessité d'armer nos policiers. S'il est primordial de faire respecter les règles en matière de sécurité routière et de stationnement, il est vrai que verbaliser les contrevenants est inévitable, nous en sommes bien conscients. Cela dit, sans faire de démagogie ni populisme, il y a une échelle de priorités et nous affirmons qu'il aurait été plus judicieux d'employer les 53 280 € pour armer notre police municipale plutôt qu'ils ne soient destinés aux PV électroniques, action secondaire. Encore une fois les dernières attaques dramatiques de Paris et de Montrouge sont là pour l'attester. Nous insistons pour dire qu'il s'agit d'une priorité. Monsieur le Maire. Sauf erreur, hier j'ai cru lire dans un quotidien local que 4 policiers municipaux au lieu de 2 seraient chargés de la sécurité et de l'ordre pour le Conseil Municipal. Si ceci était exact nous n'allons pas vous le reprocher, bien entendu. Mais que pourront faire 2 ou 4 policiers municipaux désarmés face à l'attaque d'un assassin ou d'un terroriste déterminé, armé lourdement ou non ? Souvenons-nous du conseil municipal de Nanterre en mars 2002... Non, nous ne surfons pas sur les peurs, ce sont des faits bien présents qui nous rappellent la cruelle réalité et dont nous parlons depuis longtemps. Il est temps de prendre des mesures concrètes et rapides et nous vous savons ouvert au débat. Vous le dites vous-même souvent, rien n'est figé. Nous verrons. Vous comprendrez aisément que nous ne voterons pas la mise en place du PV électronique tant que nos policiers municipaux ne seront pas dotés d'armes de défense dignes de ce nom.

M. LE MAIRE : Je vais répondre d'abord à M. FAGAUT. Concernant les objectifs, les chiffres et actions, il y a l'observatoire de la délinquance qui existe, que nous avons mis en place et qui donne les résultats et qu'on observe. Chaque mois j'ai le résultat de l'observatoire de la délinquance sur mon bureau. Concernant les objectifs chiffrés de la délinquance, je rappelle qu'il s'agit là d'une compétence de l'Etat et que c'est l'Etat qui décide de ces objectifs, ce n'est pas le Maire. Concernant la question des policiers, je voudrais dire les choses. D'abord Monsieur MOUGIN je n'ai jamais dit pendant la campagne qu'il y aurait 40 policiers de plus, le chiffre 40, vous vous souvenez, c'est le chiffre que j'ai annoncé en disant que c'était le nombre des policiers nationaux qui ont été supprimés effectivement par M. SARKOZY tant comme Ministre de l'Intérieur que Président de la République entre 2002 et 2012. Là-dessus je suis d'accord avec vous, vous avez raison. Je veux d'ailleurs à cet instant rappeler, mais on l'oublie, que sous JOSPIN on avait créé la police de proximité et je me permets de vous rappeler que c'est Mme ALLIOT-MARIE qui l'a supprimée. Je rappelle qu'à cette période la Ville de Besançon avec son Conseil Municipal avait dépensé plusieurs centaines de milliers d'euros pour créer des commissariats de proximité à Planoise, place Risler, à Clairs-Soleils, à Montrapon et aussi à Palente. Et cette mesure qui était une bonne mesure, mise en place par CHEVENEMENT me semble-t-il, a été supprimée. Donc ce que j'ai dit ce n'était pas 40, c'était entre 20 et 30, certainement aux alentours de 25. Là nous serons dans les objectifs que j'avais annoncés, M. GROSPERRIN l'a d'ailleurs très honnêtement reconnu. Il y aura des policiers dès cette année sur le terrain, pourquoi ? Nous pensons qu'il faut utiliser les policiers, notre personnel, là où ils sont le plus utiles. Actuellement il y a effectivement des policiers municipaux formés qui font du contrôle de stationnement. Nous pensons qu'il est beaucoup plus intelligent de recruter dès cette année 4 ASVP dont la formation est assez rapide, qui vont venir contrôler le stationnement, ce qui permettra de dégager 4 policiers municipaux qui eux vont se retrouver sur le terrain alors qu'ils n'y étaient pas. Deuxièmement nous allons engager dès cette année des policiers municipaux ; pour les former, cela dure environ une année. Donc ils seront effectivement sur le terrain en 2016, pas avant. Parallèlement à cela nous avons fait passer des annonces ou cela va être fait pour faire en sorte que par voie de détachement, de mutation ou d'embauche directe on puisse aussi accueillir s'ils le souhaitent des policiers déjà formés qui viendraient tout de suite sur Besançon.

Concernant la brigade de nuit et la brigade canine Monsieur GROSPERRIN, je n'en ai jamais parlé parce que je crois qu'il faut aussi rappeler quelque chose qui est essentiel : quel est le rôle d'une police municipale ? Je rappelle qu'il y a même un certain nombre de grandes villes qui n'ont pas de police municipale. J'ai même vu que la ville de Saumur -je ne sais d'ailleurs pas qui est le maire de Saumur- venait de supprimer la police municipale. Monsieur GROSPERRIN, restons dignes. Il y a également une très grande ville, Rennes je crois, où il n'y a pas de police municipale. Pourquoi ? Parce que ces maires considèrent que c'est de la responsabilité régalienne de l'Etat. Donc les choses sont claires. J'estime, en ce qui me concerne et d'ailleurs la police ne le nie pas que quand le directeur de la sécurité publique nous dit : «les interventions, la nuit, dans les quartiers difficiles, c'est le rôle de la police de l'Etat qui est formée et armée pour cela, concentrez votre action sur la journée et le début de soirée», on est bien dans ce partage des responsabilités. La brigade canine existe mais il faut aussi qu'elle ait suffisamment de policiers et de chiens pour être efficace. Parce que je redis encore à cet instant que le vrai problème c'est le manque de policiers nationaux sur Besançon et je ne cesse de réclamer à M. le Préfet qui transmet très fidèlement mes demandes ; j'en ai parlé aussi au Ministre de l'Intérieur et je le lui redirai quand je le reverrai mais c'est vrai aussi qu'on me répond qu'il y a un tel -vous avez employé le terme de dégraissage Monsieur MOUGIN, ce n'est pas moi qui le dis, c'est vous qui l'avez dit-, il y a eu 16 000 gendarmes et policiers qui n'ont pas été renouvelés, donc il convient maintenant bien sûr de remettre du monde dans les écoles. Quand je dis que ce n'est pas notre rôle de mettre une brigade de nuit et une brigade canine, je ne dis pas qu'il n'en faut pas une, d'ailleurs il y en a mais ce n'est pas à nous de renforcer les effectifs. C'est à l'Etat de le faire parce que c'est sa responsabilité. Vous voyez déjà que pour cela c'est plus d'un million d'euros que nous allons mettre en place, ce n'est pas rien, 1 million d'euros.

Concernant, et je terminerai par l'armement, le conseil des droits et devoirs des familles, effectivement nous n'y étions pas favorables mais nous ne sommes pas des gens bornés. Je pense que la situation actuelle n'est pas la même qu'il y a 4 ans et qu'on peut tenter de le mettre en place pour voir si cela fonctionne. Quand il y a des choses qui peuvent aller dans la bonne direction, on ne s'y oppose pas par principe. Avec mes amis, nous sommes des gens pragmatiques. Alors quand vous dites Monsieur OMOURI : «le renseignement», attendez, on ne va pas créer des RG locaux. Il y a un n° vert qui existe, c'est le 17. Et j'incite les habitants de cette ville à le faire parce que ça permet aussi à la police de savoir quelle est la nature des problèmes. Il y a aussi la possibilité de déposer ce qu'on appelle des mains courantes pour cela mais je ne vais pas créer, en plus de la brigade canine et de la brigade de nuit, un service des renseignements généraux de Besançon. Mais c'est le devoir de chaque citoyen de faire en sorte que lorsqu'il y a des événements de composer le 17 pour les signaler. Enfin personnellement c'est ce que je pense et ce que je fais. Quant à la brigade mixte, on en parle, on a déjà évoqué le sujet avec M. le Préfet, il faut savoir quand même que ces deux polices, la municipale et la nationale ne sont pas formées de la même façon. Elles n'ont pas le même entraînement, ne sont pas équipées de la même façon et n'ont pas la même mission. Un moment il y avait des problèmes entre la gendarmerie et la police nationale, maintenant il n'y en a plus, ça fonctionne bien, en tout cas il y en a moins. Le vrai sujet c'est aussi que chacun prenne ses responsabilités. Si aujourd'hui, dans cette ville, nous avons les 40 policiers en plus, je crois que la situation serait différente et c'est pour cela qu'un des axes forts de notre action c'est effectivement de demander des policiers supplémentaires mais nous ne sommes pas là non plus naïfs, nous savons bien que dans le contexte actuel nous n'allons pas récupérer 40 policiers. C'est pour cela que nous mettons en place un certain nombre de dispositions que nous avons pu évoquer avec vous.

Concernant l'armement, c'est un vrai sujet et je ne sais pas qui a dit cela mais peu importe, ce n'est pas un problème gauche-droite. C'est vrai. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt par exemple ce que le Maire de Vesoul, qui n'était pas un grand socialiste, c'est quelqu'un de très bien par ailleurs, Alain CHRETIEN, je travaille bien avec lui dans le cadre du pôle métropolitain, a dit «je suis contre l'armement de la police municipale, ce ne sont pas mes missions». J'aurais pu quasiment signer ce qu'il a dit. J'observe que Mme le Maire de Montbéliard a dit «les policiers municipaux ne seront pas armés». Le Maire, Mme BIGUINET a dit : «je n'en ai pas l'intention». Son adjoint M. DUVERNOIS dit même : «si la policière abattue avait été armée ça n'aurait rien changé face à des hommes déterminés à tuer». Ce n'est pas moi qui le dis c'est Mme le Maire de Montbéliard. Le Maire de Luxeuil aussi, Michel RAISON, que l'on connaît bien, qui est un homme plein de bon sens, a dit aussi qu'il était contre l'armement de la police municipale. Et enfin le Maire de Belfort a pris la décision de ne pas mettre d'armes à feu mais de mettre des pistolets à impulsion électrique plus connus sous le nom de taser. Voilà, c'est pour vous dire que par rapport à tout cela il n'y a

pas une volonté dogmatique du Maire de Besançon de dire qu'on ne veut pas d'armement, d'autant plus que ce n'est pas ce que je dis. Moi ce que je veux c'est avant tout protéger notre personnel, j'ai le plus grand respect pour la police municipale parce que je sais que leur travail n'est pas facile. On m'a parlé entre autres du problème des ASVP qui veulent des gilets pare-balles, on m'en a parlé ce matin, je peux vous dire que j'ai donné mon accord. Si l'on doit apporter des éléments de sécurité à des policiers, à des ASVP il faut le faire, sachant que même un gilet pare-balles de militaire n'a jamais permis d'arrêter une balle issue d'un fusil kalachnikov ou d'une arme d'assaut. Il ne faut pas non plus dire n'importe quoi. Effectivement, contre ces armes-là, nous ne sommes pas protégés quoi que l'on fasse et notamment contre une attaque avec un lance-roquettes. Je dis les choses parce qu'il faut être vraiment calme par rapport à cela. Je suis d'accord avec le Président de l'Association des Maires de France, François BAROIN que je vais d'ailleurs rencontrer jeudi à midi dans le cadre d'une réunion à laquelle nous participons les deux, qui dit qu'il faut généraliser les communications opérationnelles entre la police et la gendarmerie et les polices municipales, donc coordonner les choses, c'est ce que nous faisons. «L'armement doit rester conditionné à la demande du Maire en fonction des missions, des lieux et des horaires d'intervention». Je pense qu'effectivement si notre police intervenait la nuit, un armement avec des armes létales, des armes à feu pourrait se justifier. Et M. BAROIN a dit quelque chose d'intéressant : «l'équipement en armes de poing ne peut se décréter surtout pas dans l'urgence car il suppose pour le moins une formation préalable et une organisation appropriée». Et il ajoute ce que je viens de vous dire aussi de façon différente «que le renforcement et le déploiement des polices municipales ne doit pas se traduire par le désengagement des forces de police sur le terrain». C'est exactement ce que je dis là aussi, pour montrer qu'il n'y a pas forcément une position de gauche et une position de droite.

Concernant l'armement de la police municipale, en confirmant qu'à Besançon ce n'est pas le Far West, je souhaite ouvrir le débat sur cette question. J'ai d'ailleurs reçu un courrier d'un syndicat de police qui fait des propositions et qui pose bien le projet. Vous savez ce que je pense, je pense que l'armement de notre police avec une arme létale n'est pas -je le pense, je ne dis pas que j'ai raison, c'est à cet instant mon avis- une solution. Néanmoins je pense que ce serait une erreur d'étouffer le débat et donc de ne pas être susceptible d'évoluer sur cette question. C'est vrai que l'actualité nous interroge au quotidien par rapport à cela mais il faut que tout le monde soit entendu, qu'il y ait un débat en Municipalité, qu'il y ait un débat de l'exécutif, aussi peut-être pourquoi pas un débat au Conseil Municipal mais en tout cas nous proposerons vraisemblablement un certain nombre de choses, nous ferons des propositions au Conseil Municipal, je ne déciderai pas seul. Je veux aussi dire effectivement que nous sommes aux côtés de notre police municipale.

Nous avons déjà fait un certain nombre de choses depuis que je suis arrivé, entre autres en matière de matériel, il faudra certainement continuer à le faire pour que chaque policier assure ses missions avec un niveau de sûreté maximal. Ensuite, concernant l'armement je crois qu'il faut être clair par rapport à cela. Ce n'est pas parce que vous êtes armé que vous allez dissuader des terroristes. Sur les 3 policiers qui ont été tués 2 étaient armés, dont un était en plus chargé de la protection, des gens particulièrement entraînés par rapport à cela. Donc une arme à feu létale n'empêche pas les agressions et les issues malheureuses et il y a bon nombre d'exemples au sein de la police municipale et au sein des forces de l'Etat. En posant donc la question de l'armement il faut aussi poser la question de la formation et plus précisément de notre capacité à former correctement nos policiers. Pour la police et la gendarmerie c'est déjà assez compliqué me dit-on, pour la ville c'est encore plus compliqué. Il faudra certainement que le CNFPT, en lien avec les polices et les écoles de police, puisse faire des formations adaptées. Pour terminer, ce que je veux dire c'est que ce débat sur l'armement est légitime, nécessaire mais il ne doit pas occulter un sujet de fond. La police municipale, je dois le redire, n'a pas les mêmes missions que la police nationale. A l'origine, la police municipale était sur le terrain et faisait respecter les arrêtés du Maire, les arrêtés municipaux. Il y a quelques années, rappelez-vous, la police nationale était dans des guérites, on appelait ça des cocottes-minute, c'était blanc, c'était au milieu de l'avenue Siffert, près de la gare, vous aviez un agent qui faisait la circulation. Il y a eu un transfert de charges, maintenant il n'y a plus d'agents de la police nationale qui font la circulation mais ce sont les policiers municipaux. Ce sont aussi nos personnels municipaux qui sont devant les écoles alors qu'auparavant c'était la police nationale. Donc chacun a ses missions et je crois qu'il faut que nous soyons clairs par rapport à cela et que chacun prenne ses responsabilités. Donc il y aura un débat, un vrai débat qui est de savoir si on reste comme on est ou si on fait un pas et on regarde si l'on peut trouver des armes non létales comme par exemple l'a fait Belfort ou

d'autres le font et on posera toutes les questions mais on ne va pas faire le débat ce soir, je vous dis tout de suite. Par contre, je vous redis qu'en ce qui me concerne il n'y a pas de sujet tabou, on en discutera et tout le monde pourra s'exprimer et l'expression de chacun devra être respectée, il n'y a pas des gens qui ont la vérité et d'autres qui ne l'ont pas, d'autant plus que dans ce débat-là, sur ce sujet, les exemples de ces derniers jours montrent que ce n'est pas facile et que ça n'a jamais empêché des fous de passer à l'acte, on le sait bien.

Voilà ce que je voulais dire par rapport à cela, pas de sujet tabou. Il y aura un débat. On va déjà en débattre au sein de la majorité et on proposera au Conseil Municipal un certain nombre de choses en rappelant, je le disais à cet instant, que les positions ne sont pas aussi claires que ça à droite et à gauche, parce qu'il y a des villes de gauche qui sont armées et des villes de droite qui ne le sont pas. Les exemples que je vous donne, ce n'est pas Lons-le-Saunier, je ne sais pas ce qu'a dit Jacques PELISSARD par rapport à ça. Mais Vesoul, Montbéliard, Belfort et Luxeuil, ce sont des villes de la région.

M. Christophe LIME : Mes chers collègues, pour commencer nous pensons qu'il est nécessaire de rappeler que ce sont les plus pauvres et les plus démunis qui sont les premières victimes de l'insécurité. Ils subissent en plus de cette insécurité, une insécurité sociale due à la crise, chômage, baisse du pouvoir d'achat, affaiblissement des services publics, tout ceci entraînant inévitablement une hausse des actes de délinquance dans les quartiers populaires. Certes nous avons des solutions à proposer pour régler les causes plutôt que les conséquences du problème mais ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui, même s'il est important de le rappeler, à ce moment du niveau d'histoire au niveau national comme au niveau local. Effectivement il y a urgence à améliorer le quotidien de nos concitoyens, le tout est de savoir dans quel sens on aborde ce problème. Voulons-nous réduire le sentiment d'insécurité ou l'insécurité en elle-même ? Voulons-nous des coups médiatiques comme l'ancien Président savait très bien le faire ou des solutions efficaces et pérennes ? Nous avons toujours les mêmes doutes sur l'efficacité de la vidéo surveillance à régler les problèmes de délinquance et nous attendons toujours un premier bilan et ses analyses avant tout nouvel investissement dans cet outil. Nous savons tous ici que combattre la délinquance de manière efficace nécessite des moyens humains, pour travailler à la fois sur l'éducation, la prévention et la répression quand cela est nécessaire.

Dans cette logique de mettre plus d'humain sur le terrain, nous pensons que l'augmentation du nombre de policiers municipaux prévue dans ce rapport va dans le bon sens et nous aimerions que la police nationale en fasse autant. En effet nous attendons toujours le retour des 40 policiers nationaux supprimés entre 2007 et 2012. Nous ne voulons pas que la création de ces postes de policiers municipaux serve à compenser les pertes d'effectifs de la police nationale. Pourtant c'est ce que pourrait laisser penser le projet de convention de coordination de la police municipale des forces de sécurité de l'Etat où la police nationale en demande beaucoup à la police municipale sans avoir le même niveau de réciprocité de la police nationale envers la police municipale. Nous dénonçons cette méthode de volonté de transfert de charges du Ministère de l'Intérieur vers les collectivités mais au-delà de cela nous estimons que les missions de la police nationale et de la police municipale sont différentes. Ce n'est pas le rôle de la police municipale de combattre la grande délinquance, c'est une mission de l'Etat et elle doit la garder. C'est dans cet état d'esprit que nous continuons à penser que l'armement de notre police municipale n'est pas une bonne chose. La meilleure façon de protéger nos policiers municipaux c'est de maintenir leurs prérogatives et qu'ils ne servent pas à pallier l'insuffisance des moyens que l'Etat devrait mettre en œuvre pour les protéger. Pour terminer nous voterons ces rapports car ils apportent une réponse en terme de présence humaine mais ne nous faisons pas d'illusions. Nous restons persuadés que nous ne réglerons les problèmes de délinquance que lorsque nous apporterons des réponses aux problèmes d'emploi, de pouvoir d'achat, d'accès à l'éducation, à la culture, aux soins, à un cadre de vie de qualité. L'absence de réponses politiques pour combattre les causes ne fera qu'alimenter le désespoir, laissant ainsi un terreau favorable à la délinquance, au repli sur soi, aux radicalisations de toutes sortes.

M. LE MAIRE : Ce que tu dis est vrai et ce n'est pas d'ailleurs en opposition avec ce que j'ai dit. On vient de me donner la position de Jacques PELISSARD, UMP mais je n'ai pas la date, qui reste très circonspect : «au-delà de la formation, si on arme tous les policiers municipaux, l'Etat pourrait être tenté de diminuer ses effectifs, or la sécurité c'est d'abord une mission régaliennne». C'est Jacques PELISSARD qui le dit. Il est du même avis que moi il dit que c'est une mission régaliennne. Jacques PELISSARD est un vrai républicain, je lui en donne acte.

M. Michel OMOURI : Si j'ai bien compris, avec vous, il ne se passera rien. Vous faites des propositions, c'est plutôt de la communication, je tiens à le dire....

M. LE MAIRE : Monsieur OMOURI il ne faut pas dire ça... M. GROSPERRIN ne dit pas ça d'ailleurs. Monsieur GROSPERRIN dites-lui de ne pas dire ça !

M. Michel OMOURI : Je vous ai écouté avec attention. Honnêtement ce que vous proposez existe déjà. Je vous assure que depuis 2001 à aujourd'hui vous reprenez toutes les 18 actions. Il n'a pas changé depuis 2001, la seule chose que vous avez changé c'est grâce à nos propositions en 2010 sur le conseil des droits et devoirs des familles. Pourquoi j'avais dit ça à l'époque ? En 2010, j'avais vu que sur Besançon le taux de délinquance était de 24 % alors qu'au niveau national il était de 18 %. Pourquoi n'avez-vous pas répondu à la question : est-ce que vous allez mettre sous tutelle les allocations familiales pour les familles ?

M. LE MAIRE : Mais ça ne dépend pas de moi Monsieur, je ne réponds même pas à cette question, elle est idiote, excusez-moi de me fâcher mais ce n'est pas moi qui décide, c'est au niveau de l'Etat qu'on décide, ce n'est pas le Maire qui décide de cela.

M. Michel OMOURI : Non, vous pouvez demander, excusez-moi, reprenez bien le contrat, vous verrez bien que le Maire de Besançon peut faire appel soit au Président du Conseil Général du Doubs quand ce sont des enfants qui sont défaillants, soit vous pouvez faire appel au Parquet sur une étude par rapport aux familles pour qu'ils puissent faire un stage, excusez-moi c'est écrit comme ça dans les textes.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas moi qui décide.

M. Michel OMOURI : Donc je vous ai posé la question, est-ce que oui ou non vous êtes d'accord sur la mise sous tutelle des allocations familiales pour les familles défaillantes ? Sur la question du n° vert vous devriez écouter ce que dit le Premier Ministre parce qu'il dit clairement qu'en France on a une problématique par rapport aux renseignements. Nous ne savons plus ce qui se passe dans les quartiers...

M. LE MAIRE : Je n'ai pas dit le contraire mais ce n'est pas à nous de le mettre en place.

M. Michel OMOURI : ... vous dites qu'il faut faire appel au 17, excusez-moi c'est Police Secours. Je dis cela parce que si demain matin vous mettez ce n° de téléphone en place vous verrez bien la réalité du terrain. Parce que quand vous prenez vos chiffres que j'ai étudiés, je remercie les services de m'avoir donné l'analyse de l'observatoire de la sécurité de 2008 à 2013, déjà on s'aperçoit que sur les cellules de veille, qui ne sont plus adaptées, sur le quartier de Palente, de mémoire il y avait 24 réunions et en une année on est descendu à 16. Cela prouve qu'aujourd'hui la cellule de veille ne sait plus ce qu'il se passe dans ces quartiers. Pour terminer, concernant la brigade mixte, quand on voit une patrouille de 3 personnes dans un quartier comme Planoise, quand vous augmentez le nombre de personnes supplémentaires par rapport à ça, croyez-moi ça fait une espèce de masse. Surtout, je tiens à dire aujourd'hui, je vais peut-être être dur avec vous, que vous êtes déconnecté de la réalité sur ce qu'il se passe à Besançon, je tiens à vous le dire quand même et c'est la pure vérité. Sur Brulard, on va prendre un exemple, que dit votre Adjoint à la Vie des Quartiers ? Il dit : «à Brulard ce ne sont que des petits délinquants sur des délits mineurs» alors qu'aujourd'hui nous avons affaire à une bande organisée et en plus il dit clairement que la politique de la ville depuis 10 ans est un échec. Maintenant j'attends avec impatience ce que vous allez proposer sur les politiques de la ville et c'est ça la réalité. Alors Monsieur l'Adjoint à la Vie des Quartiers, quand tout à l'heure vous avez un discours par rapport à une de mes collègues en disant tout et n'importe quoi, je vous invite à venir dans ces quartiers Monsieur parce qu'à

Brulard aujourd'hui vous ne savez même pas ce qui se passe. Quand vous dites tout et n'importe quoi, renseignez-vous au moins.

M. LE MAIRE : Ecoutez Monsieur OMOURI, quand vous dites que mettre 26 personnes de plus comme je viens de le dire, avec les embauches de cette année c'est de la communication, non. Monsieur OMOURI vous n'avez pas la parole je vous prie, alors respectez l'organisation de cette réunion. Vous connaissez Brulard, vous y avez même habité mais par contre vous êtes parti ailleurs, mais oui. Monsieur OMOURI je vais vous dire une chose, Brulard est dans une situation préoccupante, c'est tellement vrai qu'il ne se passe pas une journée sans que j'en parle. Mais cela dit ce n'est pas en claquant des doigts que les choses changeront et nous agissons par rapport à ça, M. le Préfet, M. DESFERET et moi-même. Mais dire -au fond je ne sais même pas pourquoi j'insiste parce que vous n'êtes même pas crédible-, qu'on va mettre 26 personnes de plus et que ce n'est que de la communication, et que la seule chose de bien qu'on ait faite c'est parce que vous l'aviez proposée, attendez, heureusement que le ridicule ne tue pas, heureusement.

M. Abdel GHEZALI : Monsieur OMOURI, concernant la suppression des prestations sociales, même si ce n'est pas de notre ressort, je vous dis qu'on est contre ce que vous proposez, comme ça vous avez une réponse. Pourquoi ? Parce que ça ne résout rien et vous le savez bien, c'est de la communication. Et je crois que c'était M. WAUQUIEZ ou je ne sais plus quel ministre ou ex-ministre qui avait lancé cela, ça ne résout rien du tout. Par contre, sur ces quartiers vous parlez de la politique de la ville, la bouteille à moitié vide ou à moitié pleine... non mais vous dites qu'on ne fait rien, je peux vous répondre je suis l'ancien Adjoint à la Vie des Quartiers...

M. LE MAIRE : Monsieur OMOURI, vous pourriez respecter la parole de M. GHEZALI ? Merci.

M. Abdel GHEZALI : Vous parlez de la politique de la ville. Que ce soit des gouvernements de droite ou de gauche il y a eu un gros travail réalisé sur la politique de la ville à l'époque de M. BORLOO et sous les gouvernements de gauche. Evidemment que c'est très difficile d'évaluer la politique de la ville mais tout ce que je sais c'est qu'il y a de la présence humaine, il y a des associations, quelles qu'elles soient, il y a des gens qui sont engagés, des associations, des bénévoles et donc il y a un gros travail réalisé et je pense que s'il n'y avait pas toutes ces associations dans les quartiers ça serait encore pire. Donc agiter comme ça un chiffon en disant «supprimer les prestations sociales, vous allez voir» on est contre. Voilà, vous avez une réponse claire.

M. LE MAIRE : Je veux souligner, d'ailleurs Abdel tu l'as dit, le rôle essentiel du monde associatif qui travaille dans l'ombre dans les quartiers et qui fait un gros boulot. Ce n'est pas le même boulot. Et on n'en a presque pas parlé, alors que pour moi c'est un élément fondamental du problème, là on n'a parlé que des armes, des voitures, des gyrophares, parlons un peu de l'éducation aussi, parlons de la manière dont nous allons accompagner ce qui doit être mis en place au niveau de l'école, au niveau de l'éducation, au niveau de la prévention, parce que c'est aussi un vrai sujet. Vous avez compris, je l'ai dit tout à l'heure, il ne s'agit pas de dire qu'on met tout sur l'éducation et la prévention et ne rien faire dans la répression. Mais je vous le répète, une action officielle se veut efficace, c'est l'ensemble que nous devons mettre en place. Je ne veux pas lancer le débat là-dessus mais ce que nous voulons mettre en place dans le cadre effectivement de l'accompagnement scolaire, il y a aussi certainement des choses qui doivent être faites sur l'enseignement du fait religieux, pour que les gens se comprennent mieux. J'ai rencontré des responsables des cultes qui disent que c'est bien qu'on puisse emmener les enfants dans nos mosquées, dans nos synagogues, dans nos églises, dans nos temples protestants, pour n'oublier personne, pour que les gamins connaissent parce qu'un gamin ne sait pas forcément ce qu'il se passe, déjà dans sa propre religion il ne va pas forcément dans le lieu de culte mais dans les autres il ne sait même pas. Donc il y a tout cela à mettre en place aussi au niveau des écoles. Je dirais que c'est nécessaire et que le débat va être ouvert. Mais prenons de la hauteur sur le débat et regardons ce que l'on peut faire, personne n'en a parlé, pour rappeler les valeurs de la République quand même, rappeler les fondements de notre société, c'est quand même important de le dire, de le rappeler, d'en redire ici la nécessité. Vous savez, je dis toujours que la prévention de la sécurité, c'est comme un tabouret à trois pieds : prévention, éducation, répression. Il faut agir sur les trois et je pense qu'on a beaucoup parlé du volet répression, c'était

nécessaire parce que c'est au cœur de l'actualité mais il ne faut pas oublier les autres volets, il ne faut pas les faire passer à la trappe non plus.

M. Anthony POULIN : Ça fait plus d'une heure qu'on débat de ce sujet et finalement j'en arrive à la conclusion que parler de tranquillité publique, de prévention de la délinquance c'est finalement parler de la société que nous voulons. Certains souhaiteraient nous projeter dans une société du toujours plus de surveillance, de répression, de toujours plus de violence, même de toujours plus de délation d'après ce que j'ai compris. Mais nous écologistes préférons nous projeter dans une société et dans un avenir qui est fait de plus de paix, de tolérance, de démocratie, de vivre ensemble, de respect absolu des libertés fondamentales. Lucides sur l'évolution de la délinquance à Besançon comme ailleurs en France, nous devons être en mesure d'apporter des réponses cohérentes et efficaces. Il n'y a pas une solution unique, mais comme cela a été dit, une combinaison d'actions de répression, de prévention et d'éducation est à envisager. Il s'agit de réconcilier tous les citoyens avec leur citoyenneté. Réconcilier les Bisontines et les Bisontins avec leurs droits et avec leurs devoirs en utilisant des moyens adaptés aux situations, c'est le sens de la stratégie qui nous est proposée. Nous avons des règles qu'il faut savoir faire respecter en punissant et ne sombrant pas dans le laxisme. Cela étant, la répression n'a d'utilité que si elle est proportionnée et comprise par les personnes concernées. La prévention doit être renforcée. C'est la clé de tout dispositif de sécurité urbain efficace. Nous avons d'ailleurs noté dans le rapport l'importance accordée à prévenir la dérive et l'enracinement des jeunes dans un parcours délinquant. Citons l'accueil des jeunes au sein de chantiers éducatifs d'insertion ou encore la mise en place du conseil des droits de la famille et l'importance accordée aux violences infra familiales. Rappelons aussi que les problèmes de sécurité urbaine résultent également d'un problème de santé publique. Accompagner, sensibiliser, éduquer pour prévenir le passage à l'acte, voilà notre mission. Insistons également, comme cela a été dit, sur l'importance de l'éducation au sens large. L'éducation doit être l'affaire de tous, des parents, des enseignants, des acteurs de l'éducation populaire, des éducateurs, des animateurs. Il faut redonner des repères, rétablir la place de l'adulte et l'éducation par les pairs. Il faut redonner du sens aux apprentissages et à l'école. Il est impératif à ce titre de lutter contre le décrochage scolaire. Les jeunes qui entrent dans un processus de délinquance sont souvent des élèves déscolarisés ou en passe de l'être. Donnons les clés aux plus jeunes pour comprendre le monde qui les entoure. A ce titre il nous apparaît urgent d'accompagner entre autres la mise en œuvre d'une véritable éducation aux médias, à l'utilisation des réseaux sociaux. Ne laissons pas nos enfants seuls face à leur écran. Apprenons-leur à les maîtriser et parions sur leur intelligence. Bref, nous devons veiller dès le plus jeune âge à ne laisser personne sur le bord du chemin des valeurs républicaines. Ce rapport y participe mais évidemment à lui seul il ne suffira pas. Notre attention doit être constante, nos efforts continus en évacuant toute stigmatisation et tout jugement à l'emporte-pièce.

Mme Anne VIGNOT : Aujourd'hui la question de l'armement est posée par les uns et les autres. Or, comme vient de le dire Jean-Louis FOUSSERET, s'il n'est aucunement tabou de parler de l'armement de la police municipale, pour autant il ne faudrait pas escamoter les questions de fond qui imposent de prendre en considération en premier lieu les facteurs à l'origine de cette violence. Je ne peux m'empêcher de penser que cette violence, pour ce qu'elle est inadmissible, trouve ses racines dans des injustices auxquelles la société n'a pas trouvé réponse et jette les plus vulnérables dans un désordre intime jusqu'à l'insoutenable.

Les élus que nous sommes, à la hauteur de chacune de nos responsabilités, devront nous atteler à définir les moyens d'y pallier. Il est donc difficile de croire qu'aujourd'hui, les uns ou les autres, nous, vous pourriez dire la solution. Les réponses que nous devons apporter seront conditionnées par une analyse sans déni et sans faiblesse mais posée hors du temps de l'émotion. Pour revenir à la question de l'armement, la première des questions sera de savoir qui devrait être armé. La police nationale ? Personne ne conteste jamais qu'elle puisse être en possession d'arme étant donné ses missions. D'ailleurs les armes ont été attribuées à travers le temps pour répondre à des situations déterminées. Le premier constat est qu'il est dans tous les cas nécessaire d'avoir les effectifs et la formation en adéquation avec les circonstances qui se présentent. On ne peut que dire l'urgence d'avoir une police nationale en effectif suffisant, c'est-à-dire efficace et efficiente sur nos territoires. On ne peut continuer à nous imposer des territoires vides d'une présence nécessaire de représentants de la police nationale. On ne peut que constater que rien ne pouvait justifier qu'une ville comme Besançon voie ses effectifs réduits comme ils

l'ont été. Les chiffres de délinquance, les trafics, les agressions, n'étaient pas particulièrement en baisse car même lorsque la tranquillité s'installe sur un territoire, la police joue un rôle majeur sur le rapport entre individus, sur le vivre ensemble, la citoyenneté, le respect d'autrui car ces valeurs-ci sont des valeurs qui nécessitent un travail constant.

La police municipale quant à elle est radicalement avant tout là pour jouer un rôle de régulation, parfois de verbalisation mais surtout de respect des règles municipales. Elle constitue un échelon de dialogue complémentaire mais radicalement différent. Nous ne pouvons transformer notre police municipale en police nationale de substitution sinon nous serions sur des définitions radicalement différentes de son rôle, de son action. L'équipement de cette police municipale doit donc répondre à ses missions sinon nous risquerions de mettre en danger nos agents. En outre il faut rappeler que les personnels qui subissent les agressions sont divers. Ils sont ceux et celles qui représentent, au regard de certains individus, une valeur symbolique forte et sont dans l'action. Or ils sont à des degrés différents très nombreux : la police, les pompiers, les élus, les agents qui interviennent distinctement dans l'espace public comme les médiateurs, les agents de la voirie, ceux des espaces verts, ceux qui interviennent dans des espaces privés comme les médecins, les assistantes sociales, etc. Comment protéger chacun d'eux ? Or l'armement est une réponse qui intervient lorsque tout a échoué. Cette question pose donc fondamentalement la puissance de l'autorité, sa légitimité à dire les limites non franchissables. Personne dans cette salle du conseil n'imagine un seul instant que cette autorité ne pourra être établie par la seule puissance de l'arme. J'aurais aimé qu'aujourd'hui la question de la lutte contre la désespérance, le désœuvrement, la dérive, l'extrémisme soit posée en premier.

M. LE MAIRE : J'ai bien dit qu'on n'entrait pas dans le débat sur l'armement ce soir.

M. Jacques GROSPELLIN : En préalable de mes propos, à Saumur c'était un Vert qui est passé PRG, ensuite ça a été UMP, après il est repassé Vert, PRG, etc. et en préalable toujours lorsque vous disiez que M. PELISSARD, Maire de Lons-le-Saunier était républicain, nous sommes également républicains. Nous sommes républicains et il est vrai que c'est protéger la République et défendre les plus faibles.

Plusieurs choses, on aurait pu voter votre rapport parce qu'à la lecture d'un journal quotidien on s'est dit qu'il y aura beaucoup de créations de postes. A la lecture du rapport on se rend compte véritablement que ce n'est pas tout à fait cela, c'est sur 6 ans et en plus vous nous avez bien expliqué qu'il faut au moins 1 an à partir du moment où ça sera décidé, donc on s'interroge sur un effet d'affichage. Je dis bien «on s'interroge», je veux rester dans des termes courtois. Le deuxième point, vous nous parliez de François BAROIN. Il est vrai que ce sont les maires qui décident, je crois que c'est important qu'un président d'association des maires ne se substitue pas aux maires pour choisir et je vous connais et je vous sais suffisamment pragmatique pour avoir une vraie réflexion par rapport à cela et ensuite c'est vrai que c'est le Préfet. Vous avez dit tout à l'heure que les villes qui nous sont proches, que ce soit Vesoul, 15 000 habitants, Lons-le-Saunier 17 000 habitants, ont fait le choix de ne pas armer ; Montbéliard c'est 29 000 habitants. Je crois savoir et vous le savez mieux que moi, que Besançon ne fait pas partie de la même strate et si on commence, à un moment donné, à ignorer le fait que des villes de plus grande importance peuvent avoir une plus grande concentration des difficultés, des problèmes, etc. je crois qu'on est un petit peu à côté de la plaque. Vis-à-vis des terroristes tout à l'heure, lorsque vous parliez de cette policière municipale, avec un gilet pare-balles elle aurait été sauvée parce qu'il arrête les balles de 8 mm. On est dans le technique, je suis d'accord mais surtout je suis ravi que vous équipiez les ASVP de gilets pare-balles légers parce que ça ne permet pas simplement d'éviter des coups de pistolet d'armes de poing mais aussi des coups de couteau de manière toute simple. Je crois simplement qu'il faut, et c'est le débat j'espère qu'on aura de manière forte, revoir les missions de cette police municipale. Néanmoins si on demande des missions de sécurité à la police municipale, c'est quand même le rôle de la police municipale de protéger nos concitoyens.

Quand j'entends dire tout à l'heure qu'il faut protéger nos policiers municipaux, oui c'est vrai que si on ne leur donne pas des équipements adéquats on ne va pas les envoyer dans les quartiers, actuellement on se rend compte véritablement qu'il y a des quartiers qui deviennent des quartiers de non droit. Donc il faudra absolument, si l'on veut qu'ils soient en situation de sécurité, qu'ils se sentent en

sécurité. Donc on devra nécessairement réfléchir et revenir sur ce qu'on appelle ces armes non létales voire létales parce que je crois qu'ils le demandent et il faut y arriver. Ensuite, lorsque vous nous dites que l'Etat a supprimé pendant une certaine période un certain nombre de policiers municipaux, je vous en donne acte. Simplement, à un moment donné, il peut y avoir un système de vase communicant. Vous nous dites : oui mais je ne le ferai pas. Vous savez très bien, vous l'avez dit dans vos propos liminaires de cette soirée de conseil municipal, vous avez dit qu'il y avait un désengagement fort de l'Etat. Nous n'allons pas imaginer que l'Etat va renforcer de manière très conséquente la police nationale sur notre territoire, donc c'est notre responsabilité, c'est votre responsabilité de la renforcer pour faire en sorte qu'il y ait plus de sécurité en direction de nos concitoyens. En conclusion je vous demande simplement qu'il y ait un débat qui sorte de cette culture de l'excuse, de ces petites pâquerettes qui remplaceraient peut-être pour certains une arme pour pouvoir aller dans les quartiers, etc. pour qu'on réfléchisse sur les véritables missions d'une police municipale efficace, responsable et formée en accompagnement avec cette police nationale. Je pense qu'il y a urgence de ce débat.

M. LE MAIRE : C'est pour répondre à ce désengagement de l'Etat et au manque de policiers nationaux que nous allons créer des postes. Maintenant vous dites que l'Etat va continuer à se désengager, c'est sûr, là on le sait mais la situation entre 2007 et 2012 n'était pas financièrement la même qu'aujourd'hui et je regrette que lorsque vous étiez député entre 2007 et 2012, jamais -mais je dis ça sans polémique, vous et moi n'allons pas polémiquer mais je vous le dis quand même- malgré le fait qu'à cette période vous aviez une entrée intéressante et je ne doute pas de votre efficacité auprès du Ministre de l'Intérieur, je regrette qu'aujourd'hui vous veniez déplorer ça alors qu'à l'époque -mais vous n'êtes pas le seul responsable- vous n'avez jamais proposé de venir à mes côtés, je ne vous le reproche pas, pour aller voir le Ministre... écoutez normalement c'est aux parlementaires... j'ai rencontré Mme BRANGET, j'avais rencontré M. HUMBERT sur des sujets... voilà. Ecoutez, j'arrête là-dessus, j'ai dit que je ne polémiquerais pas, simplement une des responsabilités essentielles par rapport à nos difficultés c'est -Anne VIGNOT l'a dit, tout le monde l'a dit- s'il y avait aujourd'hui 40 policiers nationaux en plus à Besançon nous n'en serions pas là aujourd'hui, ça c'est un fait contre lequel on ne peut absolument rien. Et quand vous parlez de question de strate, je ne donnerai pas le nom des quartiers, je ne veux pas les stigmatiser mais il y a des quartiers à Belfort et à Montbéliard, j'en connais au moins un dans chaque ville qui valent bien les 408 ou Planoise, donc ce n'est pas un problème de strate, c'est un problème effectivement de dangerosité dans les quartiers. On a deux quartiers difficiles à Besançon, on les connaît très bien, je ne les citerai pas pour ne pas les stigmatiser mais nous savons très bien où sont ces quartiers.

M. Philippe MOUGIN : Je voudrais donner une réponse à M. GROSPERRIN, juste par indication. Les munitions de guerre genre balle de 5.56 ou 7 mm par exemple traversent les gilets pare-balles comme une tronçonneuse traverse le beurre, juste pour info. Non justement vous disiez qu'ils étaient protégés. Je ne veux pas polémiquer, bref, je vous l'indique parce que je pense savoir de quoi je parle.

Monsieur le Maire, vous citez un certain nombre de maires contre l'armement des polices municipales. Je vous répondrai juste par une citation de Coluche pleine de bon sens «ce n'est pas parce qu'ils sont nombreux à avoir tort qu'ils ont forcément raison».

M. LE MAIRE : Oui c'est vrai.

M. Philippe MOUGIN : Galilée en a été un exemple. Je ne pense pas que ces maires dont vous parlez aient été en situation de danger immédiat comme peuvent l'être des membres de la police municipale ou d'autres forces de l'ordre. Je parlerai par exemple de cette bijouterie récemment braquée à Besançon, si des policiers municipaux avaient été à proximité, je ne pense pas que les auteurs auraient pris le soin de regarder si c'était la police nationale ou la police municipale. Vous savez, j'ai un tas d'amis qui sont passés par là, certains sont morts dans l'exercice de leurs fonctions, je sais aussi de quoi je parle. Moi-même j'ai pris des risques et je les ai effleurés de près, bref. Nous le savons, les policiers municipaux ne sont pas les policiers nationaux et n'ont pas les mêmes prérogatives, c'est tout à fait exact. Ceci dit, je le répète, ils ont droit aussi à défendre leur vie et celle de nos concitoyens et là-dessus je serai intraitable, ce n'est pas une question d'utilisation ou non, ils sont en droit d'utiliser ces armes pour se défendre. J'ai l'impression ce soir de vivre dans un monde de bisounours, j'ai l'impression que les gens ne sont jamais descendus dans les quartiers pour faire des perquisitions, etc. et d'avoir vu la réalité des choses.

M. LE MAIRE : Il y en a ici qui habitent dans les quartiers, je vous le dis quand même.

M. Philippe MOUGIN : Juste pour terminer Monsieur le Maire, comme vous l'avez dit il est déjà difficile de se défendre avec une arme, ça l'est encore plus quand on n'en a pas.

M. LE MAIRE : C'est évident et c'est vrai que s'il n'y avait pas d'insécurité ou d'incivilité il n'y aurait pas de problèmes non plus.

M. Pascal BONNET : J'ai été un peu étonné de certaines interventions qui laissaient entendre qu'il y aurait des gens ici qui voudraient la paix et d'autres qui auraient avant tout un souci répressif. Je crois qu'on a tous conscience des réalités ou alors certains apparemment ne l'ont pas beaucoup et une vieille maxime dit que pour avoir la paix il faut préparer la guerre si je ne me trompe pas...

M. LE MAIRE : Ça a déjà été dit !

M. Pascal BONNET : ... ça a déjà été dit... je suis désolé, j'avais prévu de le dire, je le dis quand même.

M. LE MAIRE : Ça a été dit par M. MOUGIN.

M. Pascal BONNET : Jules César qui est passé pas loin d'ici...

M. LE MAIRE : Si vous vous prenez pour César maintenant, où allons-nous !

M. Pascal BONNET : C'était César. J'ai entendu tout à l'heure qu'on semblait ne s'intéresser qu'à la dimension répressive, j'ai évoqué certains aspects du contrat local de sécurité sous l'angle prévention, personne ne m'a répondu, ce qui montre quand même que vous êtes avant tout en souci de démontrer la qualité éventuelle de votre politique en matière d'évolution de la police municipale, ce qui est le sujet médiatique du jour. Mais vous ne répondez pas sur la prévention, alors ne nous dites pas qu'on ne s'y intéresse pas, vous n'y répondez pas. Ensuite un exemple justement de cette dimension préventive c'est ce qu'a évoqué Michel OMOURI. La demande de mise sous tutelle des allocations familiales c'est un élément de prévention. Vous citez beaucoup de maires UMP, je peux vous rappeler quand même qu'il y a eu un débat il y a plusieurs années entre la suppression et la mise sous tutelle. Et pour la mise sous tutelle il y avait aussi bien au PS qu'à droite, Ségolène ROYAL et des maires PS qui étaient en faveur de cette mise sous tutelle des allocations familiales, qui peut être un outil de soutien aux familles qui sont en difficulté par rapport à des situations qu'elles ne maîtrisent plus. Il faut quand même parler un peu des réalités. J'entends des discours sur la cause sociologique de la délinquance, on n'est pas dans la sociologie de la délinquance, on est dans certains quartiers dans la criminalité, le trafic de drogue et des policiers qui ne peuvent plus y aller, on le sait très bien. Donc ne venez pas avoir des discours sociologiques là-dessus, il faut dans ces cas-là de la répression, une politique forte en la matière, il ne faut pas tout mélanger. Et il y a dans ces quartiers des jeunes qui sont en grande difficulté, dont les familles ne sont plus en mesure de répondre à la situation et la mise sous tutelle est un outil d'accompagnement. Si vous ne l'envisagez pas comme ça c'est que manifestement vous n'avez rien compris.

M. LE MAIRE : Ecoutez, ce débat avait été plutôt correct, restons-en là, vous voulez bien.

M. Jean-Sébastien LEUBA : Monsieur le Maire, je pense que les citoyens ne seront pas dupes de ce débat. Quand j'entends M. OMOURI rebondir sur un dossier relatif aux tickets loisirs qui concernent les personnes les plus modestes pour ne pas être intervenu au mois de décembre au conseil municipal sur une délégation de service public de plus d'un million d'euros et pour un budget de plus de 600 000 € de la ville, je suis assez surpris de la manière dont vous faites de la politique. Par ailleurs, quand j'entends les propos que vous tenez, je ne sais pas d'où vous les tenez, simplement quand je suis questionné sur le travail de la police nationale, qui concerne des feux d'artifice dans un quartier, la cité Brulard, je dis simplement que c'était une minorité et je le réaffirme ici, c'est une minorité dans cette ville parce qu'on ne fera pas de la politique par la peur dans cette ville. La police nationale a su faire preuve de discernement, en sachant repérer ce qui est de l'ordre de la provocation et pouvoir intervenir comme ils l'ont fait de manière très efficace sur la cité Brulard. Enfin sur la politique de la ville, comme vous en avez parlé, je n'ai

absolument pas dit et je n'ai jamais dit qu'il y a dix ans d'inefficacité, je dis simplement que nous n'avons pas attendu les drames parce que nous ne faisons pas de la politique par l'émotion ici à la Ville de Besançon, que simplement le Maire et l'équipe municipale ont investi un travail sur les politiques de la ville, d'ailleurs politique de la ville, je vous signale, vous parliez tout à l'heure des citoyens qui ont été invités en plus à travailler sur les politiques de la ville, donc on parle aujourd'hui de tranquillité publique mais je ne serai pas plus long. On travaille sur la jeunesse, sur la parentalité, sur la tranquillité publique, c'est ce que nous demandent les citoyens, c'est ce que nous demandent les associations et la première partie, quand on discute avec eux, ce n'est pas sur le port d'armes.

M. Eric ALAUZET : Je crois qu'on a tous conscience du chantier colossal qui est devant nous et vous avez raison, Monsieur le Maire, de préciser qu'il fallait l'aborder sans tabou. Il faudrait espérer aussi qu'il le sera sans excès. Il faut qu'on agisse dans la clarté et dans la justesse de nos décisions, peut-être être moins tonitruant dans les déclarations mais plus efficace dans l'action. Je voudrais insister sur la nécessité d'une mobilisation générale et de faire tous ensemble, vraiment tous, et auprès de nos jeunes en particulier en mobilisant tous les adultes, il faut que les jeunes puissent libérer leur parole et qu'il y ait des adultes à tous les niveaux à leur côté. Bien entendu c'est dans le cadre de l'école, dans le cadre de la famille, et le conseil des droits et devoirs des familles est vraiment une bonne décision. La police bien évidemment, mais ce sont les adultes en général et il faut que chacun, là où il est, puisse intervenir autant que c'est nécessaire, sur l'espace public et je sais que ce n'est pas facile. Mais il faut que l'on puisse intervenir et dans le moment où le Président de la République parlait d'un service civique pour les jeunes, je me demande, je lance cela un peu comme ça, un service civique pour les adultes, pour qu'on se mobilise tous auprès de nos jeunes de diverses façons parce que de toute façon on ne réglera pas le problème uniquement par les moyens institutionnels et par la mobilisation des finances publiques. On le sait très bien, certains voudraient sans doute 50, 100 policiers et des éducateurs à la pelle, tout ça serait bien entendu utile, c'est hors de portée. Et donc si toute la communauté des adultes ne se mobilise pas autour de cet enjeu national on n'y arrivera pas. Il faut que chacun se mobilise, et notamment j'ai été très sensible à ce que j'ai lu je crois dans le Parisien d'hier, c'était une déclaration à Sevran en Seine-St-Denis de deux mouvements représentatifs des musulmans de France qui ont témoigné que la République et l'Islam font bon ménage et peuvent s'allier contre le terrorisme et la radicalisation. Je pense que ça témoigne vraiment de la nécessité que l'ensemble des adultes, quels qu'ils soient, se mobilisent. Alors on va avoir ce débat sur les armes. Je crois qu'il faut faire attention au tout sécuritaire car quand on voit l'analyse que les Américains font aujourd'hui du Patriot Act, je crois que ça doit nous inviter à quelques retenues et à quelques prudence. Notamment en ce qui concerne les écoutes massives qui ont été entreprises, pouvant comprendre les discussions téléphoniques avec votre avocat ou quand vous achetez un livre à la librairie, on peut tout épier de votre vie. Voilà, il faudra trouver l'équilibre entre sécurité et maintien des libertés. L'affaire Edouard Snowden c'est bien le résultat du Patriot Act, quand on va écouter Angela MERKEL c'est le résultat du Patriot Act aussi. Concernant les emprisonnements abusifs, j'ai eu l'occasion récemment d'avoir le bilan de ce qui s'était fait à Guantanamo, il y a un rapport sénatorial aux Etats-Unis qui dénonce les pratiques, le peu de résultats et des aveux obtenus par exemple sous contrainte qui ne correspondent pas à la réalité, bref il faudra éviter ces excès, cela doit nous guider.

Je terminerai par un point qui traduit le fait qu'il y a du déni, de l'angélisme nulle part ; le 13 novembre 2014, il y a deux mois, bien avant ces événements l'Assemblée Nationale a voté une loi contre le terrorisme, pour contrôler les entrées et sorties sur notre territoire de gens qui partiraient au djihad en Syrie par exemple ou en reviendraient, qui a voté une nouvelle incrimination pour acte d'entreprise terroriste individuelle qui permet d'interpeller plus facilement des individus avant qu'ils n'aient commis des actes de terrorisme et qui proposent des actions beaucoup plus efficaces sur Internet. Dès le début de ce mandat national il y a trois domaines qui ont été préservés de la réduction des moyens publics : c'est l'éducation, la justice et les forces de l'ordre. On peut dire que la vision a été particulièrement juste par rapport à la question qui nous concerne aujourd'hui au moment où le Maire a rappelé évidemment les suppressions de 40 fonctionnaires dans notre ville. Mais je crois que l'hémorragie a été stoppée et qu'il y a une volonté de renforcer, à raison de 1 000 par an les effectifs des forces de maintien de l'ordre, dans la justice également. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Danielle tu veux apporter une conclusion ?

Mme Danielle POISSENOT : Oui merci Monsieur le Maire. Nous arrivons au terme du débat. C'était un dossier qui était vraiment très important et il appelait, je l'espérais en tout cas, un débat très constructif. Il l'a été mais simplement quand j'entends de la bouche de M. GROSPERRIN et de M. OMOURI que c'est de l'affichage et de la communication, ça n'a pas été dit de cette manière-là mais ça me met en colère, parce que quand même, Messieurs, nous avons 26 embauches comprenant : 16 policiers municipaux, 6 opérateurs et 4 ASVP. Monsieur GROSPERRIN, que vous calculiez comme vous voulez, ça fait 26 embauches. Donc si ça ça vous paraît de l'affichage, on n'a pas le même vocabulaire, je suis vraiment désolée. Aujourd'hui nous n'avons pas que des embauches dans ce plan, nous avons plus de présence humaine dans les quartiers, c'était notre volonté et notre ambition aujourd'hui de vouloir respecter la demande de tranquillité de nos Bisontins. Alors qu'il y ait des tergiversations je comprends parce que vous êtes dans l'opposition et qu'il n'est pas facile pour vous d'approuver un dossier tel qu'il vous est présenté aujourd'hui mais respectons quand même la demande des Bisontins. Sous prétexte que nous sommes aujourd'hui dans un conseil municipal avec des vraies propositions de tranquillité publique, sur ces 4 dossiers, j'aurais espéré que le débat soit un petit peu plus haut et permette en tout cas aux Bisontins, s'ils nous écoutent, de se dire qu'effectivement aujourd'hui on est tous ensemble pour cette tranquillité, ce qui n'est pas forcément le cas et je le déplore.

M. LE MAIRE : Ce que je veux redire en conclusion c'est que pour moi, l'essentiel du rôle du Maire est d'assurer la protection de la population et de travailler toujours en complémentarité avec la police nationale. Concernant notre police municipale, je veux à nouveau lui rendre hommage dans ses tâches difficiles. Nous donnerons à nos policiers des moyens de sécurité renforcés pour assurer leurs missions de protection et leur propre sécurité et cela je tenais à le dire. Je voudrais terminer, ce n'est pas le cas à Besançon pour l'instant et je souhaite que ça reste ainsi, en relançant encore un appel à la tolérance pour faire en sorte qu'aucune, je dis bien qu'aucune population ne se sente stigmatisée quel que soit son culte. Je n'en citerai aucune mais quel que soit son culte qu'il y ait du respect et de la tolérance pour les autres. Les terroristes ne sont d'aucun camp si ce n'est dans le camp de la barbarie. Voilà ce que je voulais vous dire.

Maintenant je mets au vote le rapport n° 12. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 14, l'opposition de droite et le Front National. Quels sont ceux qui sont contre ? Il n'y en a pas. Les autres sont pour».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (2 abstentions) de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (14 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 23 janvier 2015.